

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue <div><div>biens *</div><div>services *</div></div>		FD		FE		FF				
			FG	26 150 310	FH		FI	26 150 310	26 138 174		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	26 150 310	FK		FL	26 150 310	26 138 174		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	61 988	73 766		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	1 080 686	924 295		
	Autres produits (1) (11)						FQ	111	1 723		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	27 293 098	27 137 959		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	12 686 634	11 809 201		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	273 738	302 782		
	Salaires et traitements*						FY	6 154 208	6 114 820		
	Charges sociales (10)						FZ	2 715 385	2 743 966		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations	– dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) <div>HS</div>)				GA	44 904	53 380		
			– dotations aux provisions*				GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	94 601	65 901		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	60 013	71 300		
	Autres charges (12)						GE	3 117 581	3 807 364		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 147 067	24 968 717		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 146 031	2 169 242		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 963 000	350 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	279 571	119 157		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN		2		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	60 372	7 224		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 302 944	476 385		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	425 994	150 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	48 301	57 565		
	Différences négatives de change						GS	4	17		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	474 299	207 582		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 828 644	268 802			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	4 974 675	2 438 044			

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADDITI MULTIMEDIA</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	276	52	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	21 591	137 608	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	21 867	137 660	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	138 446	5 070	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	5 153	8 925	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	16 440	21 583	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	160 039	35 579	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(138 172)	102 080	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	150 433	175 704	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	511 657	1 134 796	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	30 617 910	27 752 005	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	26 443 498	26 522 380	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	4 174 412	1 229 624	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG	35 167	39 483	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH	154 658		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								IJ	3 099 318	53 124	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK			
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								IX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5								A1	697 965	669 537	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires	A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
	joindre en annexe) :												
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	VNC sur actifs corporels										5 153		
Produits sur cessions actifs corporels											21 591		
Amendes et pénalités										4 383			
Dotation amortissement dérogatoire										16 440			
Rentrées s/ créances amorties											276		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		
Production vendue											35 167		
Autres achats et charges externes										5 789			
Impots et taxes										14 805			
Charges exceptionnelles										134 063			

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

SAS ADDITI MULTIMEDIA
335061552 IS1

N° 2053

$$1 / 1$$

31/12/2023

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA					Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 10 Rue DU BREIL 35000 RENNES					Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4					Néant ☐ *							
							Exercice N clos le, 31122023		N-1 31122022			
					Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA												
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC								
		Frais de développement *	CX	CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	82 650	46 420	36 229	36 229				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1		1	1				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO								
		Constructions	AP	AQ								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	204 682	204 688	(5)	(5)				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	316 127	224 454	91 673	90 231				
		Immobilisations en cours	AV	AW								
		Avances et acomptes	AX	AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT								
		Autres participations	CU	CV	8 847 672	875 994	7 971 678	8 397 662				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC								
		Autres titres immobilisés	BD	BE								
		Prêts	BF	BG								
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 070 068		3 070 068	2 653 124				
	TOTAL (II) BJ				BK	1 351 557	11 169 645	11 177 242				
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM							
En cours de production de biens			BN	BO	Signé par Fabrice BAZARD Le 09/07/24							
En cours de production de services			BP	BQ	Signed with ID: tx_wKvyA85v22f8							
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	Universign							
Marchandises			BT	BU								
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		10 035	13 782					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	172 200	3 901 542	4 093 159					
		Autres créances (3)	BZ	CA		3 825 205	3 158 118					
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC								
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE								
		Disponibilités	CF	CG		12 429 948	11 074 615					
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		90 546	85 689					
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ		CK	172 200	20 257 277	18 425 365						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW										
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM										
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN										
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	1 523 758	31 426 922	29 602 608						
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR					
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :						

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADDITI MULTIMEDIA</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :288 000.....)			DA	288 000	288 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	28 800	28 800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)			DG	16 007 066	14 777 441
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 174 412	1 229 624
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	68 010	51 569
	TOTAL (I)			DL	20 566 288	16 375 436
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	139 236	318 599
	Provisions pour charges			DQ	775 984	885 252
	TOTAL (III)			DR	915 220	1 203 851
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 555 495	5 541 818
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 331 056	2 435 862
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 578 723	2 619 037
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	223 705	1 055 404
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	256 432	371 198
TOTAL (IV)			EC	9 945 413	12 023 321	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	31 426 922	29 602 608	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 387 606
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADDITI MULTIMEDIA

Société par actions simplifiée au capital de 288 000 euros

Siège social : 10 rue du Breil

35000 Rennes

335 061 552 RCS RENNES

(« la Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La société ADDITI, associée unique et Présidente de la Société, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A TITRE ORDINAIRE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

À la suite de l'assemblée générale d'ADDITI du 21 juin 2023 et du départ à la retraite de Christian Philibert, une réorganisation de la direction du Groupe Additi a eu lieu. Ainsi, la société ADDITI est représentée par la SOCIETE OUEST-FRANCE, présidente, elle-même représentée par Fabrice Bazard, Directeur général.

Par ailleurs, le 21 décembre 2023, Additi Multimédia a constitué une nouvelle filiale ZOOMCAR au sein de laquelle elle a souscrit à 100% de son capital social et est présidente.

Principaux postes du compte de résultat

	2023	2022
Chiffre d'affaires HT	26 150 311 €	26 138 175 €
Résultat d'exploitation	2 146 031 €	2 169 242 €
Résultat financier	2 828 644 €	268 803 €
Résultat courant avant impôt	4 974 675 €	2 438 045 €
Résultat exceptionnel	-138 172 €	102 081 €
Participation des salariés	150 433 €	175 705 €
Impôts sur les bénéfices	511 658 €	1 134 796 €
Résultat net	4 174 412 €	1 229 625 €

Analyse des charges d'exploitation

	2023	2022
Autres achats et charges externes	12 686 635 €	11 809 202 €
Impôts et taxes	273 739 €	302 782 €
Frais de personnel	8 869 594 €	8 858 787 €
Dotations aux amortissements	44 904 €	53 380 €
Dotations aux provisions	154 614 €	137 202 €
Autres charges	3 117 582 €	3 807 364 €
Total charges d'exploitations	25 147 067 €	24 968 717 €

Évolution des affaires et des résultats

Le chiffre d'affaires est stable (+12K€) et s'élève à 26 150 K€.

Le marché de l'Emploi reste en difficulté avec une réorganisation commerciale et un repositionnement qui ont échoué.

Le chiffre d'affaires de l'immobilier est stable sur l'exercice 2023.

Le résultat d'exploitation est en très légère baisse de -23 K€ et la contribution éditeur est en fort recul de -693 K€ par rapport à 2022 (6,1 M€ contre 6,8 M€).

Le résultat financier génère un résultat bénéficiaire de + 2 829 K€ avec en fait majeur :

- La perception d'un dividende de 2 613 K€ de la SCI RANALI à la suite de la vente de l'immeuble en fin d'année 2022 ;
- Une dépréciation des titres de la SCI RANALI de 426 K€.

Le résultat de l'exercice affiche un résultat bénéficiaire de + 4 174 K€ en 2023 après la comptabilisation d'une participation de 150 K€ et d'une charge d'impôt société de 512 K€.

Activité des filiales et des participations

Par ailleurs, l'activité et les résultats de l'ensemble constitué par la société, ses filiales et sociétés contrôlées par branche d'activité peuvent être ainsi analysés :

SCI RANALI

Participation	67 %
Capitaux propres	540 623 €
Chiffre d'affaires HT	1 819 €
Résultat net comptable	62 324 €

Maville SAS

Participation	100 %
Capitaux propres	171 560 €
Chiffre d'affaires HT	240 593 €
Résultat net comptable	3 906 €

SAS FLATCHR INTERNATIONAL

Participation	11,60 %
Capitaux propres	-705 342 €
Chiffre d'affaires HT	4 230 750 €
Résultat net comptable	-512 005 €

OCTEA INGENIERIE

Participation	100 %
Capitaux propres	1 941 283 €
Chiffre d'affaires HT	3 407 341 €
Résultat net comptable	1 050 854 €

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité liée au marché automobile devrait se réorganiser à travers la filiale ZOOM CAR.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des filiales et des sociétés dans lesquelles la société a une participation a été présentée dans le cadre de l'exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

A/ PARTICIPATIONS NOUVELLES ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE / PRISES DE CONTRÔLE DIRECT OU INDIRECT (*Article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce*)

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux participations détenues par la Société, nous devons faire mention des participations nouvelles acquises au cours de l'exercice écoulé et des prises de contrôle réalisées.

Dans le cadre de ces dispositions, nous vous informons que notre Société a, au cours de l'exercice écoulé, acquis les participations suivantes :
100 % du capital de ZOOM CAR à sa constitution en décembre 2023.

B/ PARTICIPATIONS CROISÉES DIRECTES / AUTOCONTRÔLE (Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce)

Nous vous rappelons que les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne détiennent aucune part du capital de notre société. De même, notre société ne détient aucune part du capital de l'un de ses associés personnes morales.
Enfin aucune des sociétés que notre société contrôle directement ou indirectement ne détient une participation dans le capital de notre société.

SOCIETES CONTROLEES

La Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

SAS MAVILLE : 100% du capital
SAS OCTEA INGENIERIE : 100% du capital
SCI RANALI : 67% du capital

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

La Société a dix succursales situées à :

SIRET	ADRESSE
335 061 552 00170	la Varaigne – route de Caen 14610 EPRON
335 061 552 0071	13 rue Ambroise Paré 22360 LANGUEUX
335 061 552 00113	24 boulevard Dupleix 29000 QUIMPER
335 061 552 00196°	17 place Magellan 44800 SAINT HERBLAIN
335 061 552 00212	4 boulevard Albert Blanchoin 49000 ANGERS
335 061 552 00063	6 rue de la Paix 53000 LAVAL

335 061 552 00121	14 rue François Robin 56100 LORIENT
335 061 552 00220	6 boulevard de la Paix 56000 VANNES
335 061 552 00238	6 avenue Pierre Mendès France 72000 LE MANS
335 061 552 00147	52 rue Jacques-Yves Cousteau 85000 LA ROCHE SUR YON

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

A la clôture des deux derniers exercices sociaux, le solde des dettes fournisseurs se décomposait comme suit :

	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Au 31/12/2023	900 383 €	1 229 052 €	0	462 €
Qté de factures	95	121		1
Au 31/12/2022	1 166 865 €	925 933 €	0	0 €
Qté de factures	99	92		

A la clôture des deux derniers exercices sociaux, le solde des créances clients se décomposait comme suit :

	Créances non échues			Créances échues
	Moins de 30 jours	de 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Au 31/12/2023	1 833 025 €	524 860 €	372 €	1 184 870 €
Qté de factures	5 626	121	1	1 284
Au 31/12/2022	1 948 551 €	517 282 €	0 €	1 236 297 €
Qté de factures	12 207	129		1 075

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 174 412,11 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 174 412,11 euros

Dotation aux réserves

- Dotation aux autres réserves, soit 4 174 412,11 euros

Qui passe ainsi d'un montant de 16 007 066,20 euros à 20 181 478,31 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé à l'associé unique, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code à hauteur de 23 793,88 euros, étant précisé que l'impôt correspondant s'élève à 5 948,47 euros.

OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2312-18 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et sa Présidente ou ses autres dirigeants.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

MODIFICATION STATUTAIRE (prorogation durée de la Société)

Il sera demandé de décider la prorogation de la durée de la Société initialement décidée le 29 mai 2020 lors d'une refonte statutaire sans avoir été précisée dans le procès-verbal des décisions de l'associée unique du 29 mai 2020.

L'extrait Kbis n'étant pas conforme aux statuts mis à jour à cette date et afin de procéder aux formalités, il est donc nécessaire de mettre à jour l'article 5 des statuts relatif à la durée afin de proroger de 49 ans la durée initialement fixée à 50 ans.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les décisions qui vous sont soumises.

Pour la Présidente, la société ADDITI
Monsieur Fabrice BAZARD

Signé par Fabrice BAZARD
Le 09/07/24

ID: tx_wKvyA85J22r8

Signed with
Universign

ADDITI MULTIMEDIA

Société par actions simplifiée au capital de 288 000 euros

Siège social : 10 rue du Breil

35000 Rennes

335 061 552 RCS RENNES

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE DU 25 JUIN 2024

Le 25 juin 2024 à 11 heures 30, au siège social,

La société ADDITI

Société par actions simplifiée au capital de de 81 327 000 euros

Dont le siège social est 10 rue du Breil 35000 RENNES

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 751 598 061 RCS RENNES

Représentée par Monsieur Fabrice BAZARD, agissant en qualité de Directeur général de la SOCIETE OUEST-FRANCE, elle-même Présidente de la société ADDITI,

Associée unique de la Société également Présidente,

La société KPMG S.A., Commissaire aux comptes, dûment convoquée, est absente et excusée.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société ADDITI, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes dans les délais légaux.

Les comptes annuels de l'exercice, le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux comptes ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

II - A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

Au titre des décisions extraordinaires :

- Modification statutaire portant sur la prorogation de la durée de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités ;

Au titre des décisions ordinaires :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoir en vue des formalités.

AU TITRE DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES

PREMIERE DECISION

Modification statutaire portant sur la prorogation de la durée de la Société

L'associée unique, statuant en application de l'article 1844-6 du Code civil, décide de proroger la durée de la Société de 49 ans à compter du 21 mars 2036.

Par conséquent, l'article 5 des statuts sera rédigé comme suit :

« ARTICLE 5 – DURÉE

La durée de la société initialement fixée à 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, a été prorogée de 49 ans par décision de l'associée unique en date du 25 juin 2024. En conséquence, la durée de la société expirera le 21 mars 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. »

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs à INTRASIPA (493 509 830 RCS RENNES) à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

AU TITRE DES DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

L'associée unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes, tels qu'elle les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 174 412,11 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 23 793,88 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 5 948,47 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 4 174 412,11 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 174 412,11 euros

Dotation aux réserves

- Dotation aux autres réserves, soit 4 174 412,11 euros

Qui passe ainsi d'un montant de 16 007 066,20 euros à 20 181 478,31 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conventions réglementées

L'associée unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs à INTRASIPA (493 509 830 RCS RENNES) à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Pour la société ADDITI
Présidente et associée unique
Monsieur Fabrice BAZARD

Signé par Fabrice BAZARD
Le 09/07/24

ID: tx_wKvyA85J22r8

Signed with
Universign



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.

10 rue du Breil - 35000 RENNES

Ce rapport contient 29 pages

Référence : ALP/CLRM 358

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.

10 rue du Breil - 35000 RENNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associée unique de la société ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADDITI MULTIMEDIA S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les pourcentages de représentativité des factures ne sont pas indiqués.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

ADDITI MULTIMEDIA S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 13 juin 2024

KPMG SA

Antoine Le Penven

Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	82 650	46 420	36 230	36 230
Fonds commercial	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	204 683	204 689	-6	-6
Autres immobilisations corporelles	316 128	224 454	91 674	90 231
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 847 672	875 994	7 971 678	8 397 662
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 070 068		3 070 068	2 653 125
ACTIF IMMOBILISE	12 521 202	1 351 557	11 169 645	11 177 243
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 035		10 035	13 782
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 073 743	172 201	3 901 542	4 093 159
Autres créances	3 825 206		3 825 206	3 158 119
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	12 429 948		12 429 948	11 074 616
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	90 546		90 546	85 690
ACTIF CIRCULANT	20 429 478	172 201	20 257 277	18 425 366
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	32 950 680	1 523 758	31 426 922	29 602 609

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 288 000)	288 000	288 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	28 800	28 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	16 007 066	14 777 442
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 174 412	1 229 625
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	68 010	51 570
CAPITAUX PROPRES	20 566 289	16 375 436
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	139 236	318 599
Provisions pour charges	775 984	885 252
PROVISIONS	915 220	1 203 851
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 555 496	5 541 819
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 331 056	2 435 862
Dettes fiscales et sociales	2 578 723	2 619 038
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	223 706	1 055 404
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	256 433	371 199
DETTES	9 945 414	12 023 322
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 426 922	29 602 609

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	26 150 311		26 150 311	26 138 175
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	26 150 311		26 150 311	26 138 175
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			61 989	73 766
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 080 687	924 295
Autres produits			112	1 723
PRODUITS D'EXPLOITATION			27 293 098	27 137 959
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 686 635	11 809 202
Impôts, taxes et versements assimilés			273 739	302 782
Salaires et traitements			6 154 209	6 114 821
Charges sociales			2 715 385	2 743 966
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			44 904	53 380
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			94 601	65 902
Dotations aux provisions			60 013	71 300
Autres charges			3 117 582	3 807 364
CHARGES D'EXPLOITATION			25 147 067	24 968 717
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 146 031	2 169 242
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 963 000	350 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			279 572	119 157
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			60 372	7 225
PRODUITS FINANCIERS			3 302 944	476 385
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			425 994	150 000
Intérêts et charges assimilées			48 302	57 565
Différences négatives de change			4	17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			474 300	207 583
RESULTAT FINANCIER			2 828 644	268 803
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 974 675	2 438 045

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	276	52
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21 592	137 609
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 868	137 661
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	138 446	5 070
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 153	8 926
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	16 441	21 584
CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 040	35 580
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-138 172	102 081
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	150 433	175 705
Impôts sur les bénéfices	511 658	1 134 796
TOTAL DES PRODUITS	30 617 910	27 752 005
TOTAL DES CHARGES	26 443 498	26 522 380
BENEFICE OU PERTE	4 174 412	1 229 625

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fin décembre 2023, Additi Multimédia a créé une nouvelle filiale Zoomcar et a souscrit à 100% de son capital social.

La SCI Ranali n'ayant plus d'actif depuis la cession de l'immeuble situé 40 rue des Veyettes à Rennes le 3 novembre 2022, une provision pour dépréciation des titres a été constatée à hauteur de 425 994 €.

Suite au départ à la retraite de Christian Philibert le 30 juin 2023, une réorganisation de la direction du Groupe Additi a eu lieu. La société Ouest France, représentée par Fabrice Bazard, est dorénavant présidente de la SAS Additi, elle-même présidente d'Additi Multimédia.

EVENEMENTS POST CLOTURE

NEANT

INTEGRATION FISCALE

La société Additi Multimédia est intégrée fiscalement depuis l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de l'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DES PRINCIPES DE LA DEMOCRATIE HUMANISTE (ASPDH).

La convention d'Intégration Fiscale stipule que les sociétés bénéficiaires supportent l'Impôt Société de droit commun.

Elle prévoit qu'en cas de déficit, la filiale reçoit à titre définitif de la société tête de file une somme égale à l'économie d'Impôt Société procurée au groupe fiscal par la prise en compte de ce déficit.

L'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt forfaitaire annuel formé par elle-même et ses filiales.

La convention préconise que chaque filiale comptabilise son impôt comme si elle était imposée distinctement sous réserve de l'application d'un taux d'IS effectif unique, les sociétés déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

En 2023, la société Additi Multimédia a comptabilisé une charge d'Impôt Société d'un montant de 511 658 € calculée sur la base de son bénéfice fiscal de 2 046 634 €.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en normes françaises depuis le 1er janvier 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Concessions, brevets, licences	100 % L	100 % L
Installations techniques, mat.outillage	50 % L	50 % L
Install. générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de transport	25 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	10 % L	10 % L

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale corrigé éventuellement en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

ENGAGEMENTS LIES AU PERSONNEL

=> INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 775 984 euros au 31 décembre 2023. Le calcul de cette provision tient compte d'une probabilité de présence à l'âge de la retraite et est majoré des charges sociales.

Ce montant est provisionné en provision pour charges.

Conformément aux principes retenus dans le Groupe SIPA, le calcul de l'IDR a été fait avec un taux d'actualisation de 3.7%, un taux d'inflation de 2.5 % et un âge de départ à la retraite à 64 ans.

=> PARTICIPATION DES SALARIES

Une participation des salariés au résultat de l'entreprise a été constatée à hauteur de 150 433 € au titre de l'exercice 2023.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 151		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	326 712		
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	217 487		51 500
Matériel de bureau, informatique, mobilier	233 933		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	778 132		51 500
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	8 847 662		10
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 653 125		470 068
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 500 787		470 078
TOTAL GENERAL	12 468 070		521 578

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		106 500	82 651	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		122 029	204 683	
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		44 687	224 300	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		142 105	91 828	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		308 821	520 811	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			8 847 672	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		53 125	3 070 068	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		53 125	11 917 741	
TOTAL GENERAL		468 446	12 521 202	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	152 920		106 500	46 420
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	152 920		106 500	46 420
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	326 718		122 029	204 689
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport	151 714	31 524	42 241	140 997
Matériel de bureau et informatique, mobilier	209 475	13 380	139 397	83 457
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	687 907	44 904	303 668	429 143
TOTAL GENERAL	840 827	44 904	410 168	475 563

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.	16 441						16 441
INCORPOREL.	16 441						16 441
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL	16 441						16 441

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	51 570	16 441		68 010
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	51 570	16 441		68 010
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	885 252	34 013	143 281	775 984
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	318 599	26 000	205 363	139 236
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 203 851	60 013	348 644	915 220
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	450 000	425 994		875 994
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	111 677	94 601	34 077	172 201
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	561 677	520 595	34 077	1 048 195
TOTAL GENERAL	1 817 097	597 049	382 721	2 031 425
Dotations et reprises d'exploitation		154 614	382 721	
Dotations et reprises financières		425 994		
Dotations et reprises exceptionnelles		16 441		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 070 068	70 068	3 000 000
Clients douteux ou litigieux	232 014	232 014	
Autres créances clients	3 841 729	3 841 729	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 446	20 446	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	329 091	329 091	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	4 275	4 275	
Groupe et associés	3 339 387	689 387	2 650 000
Débiteurs divers	132 006	132 006	
Charges constatées d'avance	90 546	90 546	
TOTAL GENERAL	11 059 563	5 409 563	5 650 000

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 555 496	997 689	3 557 807	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 331 056	2 331 056		
Personnel et comptes rattachés	773 225	773 225		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	862 599	862 599		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	890 659	890 659		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	52 240	52 240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	223 706	223 706		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	256 433	256 433		
TOTAL GENERAL	9 945 414	6 387 607	3 557 807	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	985 765			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		8 847 672	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières		3 070 068	
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	751 000	107 000	
Autres créances	2 716 250		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 564 000	258 000	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INT COURUS S/EMP	2 576,64	3 134,29	-557,65
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		2 576,64	3 134,29	-557,65
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	FRS FACT NON PARVENU	112 929,14	293 616,08	-180 686,94
408110	FRS FACT NON PARVENU	88 230,76	49 448,35	38 782,41
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		201 159,90	343 064,43	-141 904,53
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428160	COMMISSIONS A PAYER	110 713,92	76 464,03	34 249,89
428210	CONGES A PAYER EXERC	416 617,74	403 052,25	13 565,49
428410	DETTE PROV PARTIC S	150 433,32	175 704,92	-25 271,60
428600	PERSONNEL CHARGES A	82 603,54	130 673,41	-48 069,87
438210	CHARG SOC PROV CONGE	204 499,23	194 383,95	10 115,28
438600	ORG SOC CH A PAYER	192 918,41	164 256,94	28 661,47
448600	ETAT CH A PAYER	21 646,12	24 396,00	-2 749,88
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 179 432,28	1 168 931,50	10 500,78
TOTAL CHARGES A PAYER		1 383 168,82	1 515 130,22	-131 961,40

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHG CONST AVANCE	90 546,23	85 689,55	4 856,68
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		90 546,23	85 689,55	4 856,68
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PDTS CONST AVANCE	-256 432,56	-371 198,84	114 766,28
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-256 432,56	-371 198,84	114 766,28

Compte	Libellé	31/12/2023	31/12/2022	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418200	CLIENTS FACTURES A E	359 532,01	328 937,04	30 594,97
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		359 532,01	328 937,04	30 594,97
AUTRES CREANCES				
409820	FRS AVOIRS A RECEVOI	97 177,87	31 260,39	65 917,48
438700	ORG SOC PDTS A RECEV		2 596,73	-2 596,73
448700	ETAT PDTS A RECEVOIR	4 275,00		4 275,00
TOTAL AUTRES CREANCES		101 452,87	33 857,12	67 595,75
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		460 984,88	362 794,16	98 190,72

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC sur actifs corporels	5 153	675200
Amendes et pénalités	4 383	671220
Dotation aux amortissements dérogatoires	16 440	687200
Charges except sur exercices antérieurs	134 063	670060
TOTAL	160 039	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits sur cessions actifs corporels	21 591	775200
Rentrées sur créances amorties	276	771420
TOTAL	21 867	

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	18 000			16
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	288 000	288 000	288 000	288 000	288 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 150 311	26 138 175	25 409 962	23 250 559	27 144 545
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	5 095 735	2 647 534	2 518 072	2 236 015	3 188 317
Impôts sur les bénéfices	511 658	1 134 796	564 566	480 215	965 103
Participation des salariés	150 433	175 705	206 993	114 637	294 859
Dot. Amortissements et provisions	259 232	107 409	515 686	282 350	266 924
Résultat net	4 174 412	1 229 625	1 230 827	1 358 814	1 661 432
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	246,31	74,28	97,03	91,18	107,13
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	231,91	68,31	68,38	75,49	92,3
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	118	121	117	121	129
Masse salariale	6 154 209	6 114 821	5 765 967	5 482 959	5 966 586
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 715 385	2 743 966	2 592 711	2 341 774	2 768 553

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		16 375 436
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		16 375 436
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		1 229 624
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		16 440
Autres variations		
Résultat de l'exercice	1 229 624	4 174 412
SOLDE		4 190 852
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		20 566 288

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 974 675	590 295	4 384 380
Résultat exceptionnel à court terme	-138 172	-33 447	-104 725
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-150 433	-45 190	-105 243
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	4 686 070	511 658	4 174 412

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	82	
Agents de maitrises, Techniciens	35	
Employés	1	
TOTAL	118	

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
SCI RANALI 10 Rue du Breil 35000 RENNES	1 000 540 623	67 2 613 000	788 211 362 217		1 819 62 324
SAS MAVILLE 10 Rue du Breil 35000 RENNES	1 400 000 171 560	100	450 003 3		240 593 3 906
SAS OCTEA 3669 Route de Salies 64390 SAUVETERRE	38 500 1 941 283	100 350 000	7 080 475 7 080 475		3 407 341 1 050 854
SAS ZOOMCAR 10 Rue du Breil 35000 RENNES	10 10	100	10 10		
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SAS FLATCHR 79 Rue Marcel Dassault 92100 BOULOGNE	70 190 -705 342	11,6	528 973 528 973		4 230 750 -512 005
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
-------------------------------------	-------	-----------------	----------

SIPA 10 rue du Breil 35000 RENNES	Société Civile	7 037 652	99,99 %
--------------------------------------	----------------	-----------	---------

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			4 174 412
Impôt sur les bénéfices			511 658
RESULTAT AVANT IMPOT			4 686 070
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	16 441		16 441
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	16 441		16 441
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			4 702 511

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS ADDITI MULTIMEDIA										Néant		☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations											
								1				2						3					
INCORP.		Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8				D9					
		Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		189 151		KE				KF					
CORPORELLES		Terrains						KG				KH				KI							
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ				KK				KL			
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM				KN				KO			
				Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP				KQ				KR			
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS		326 712		KT				KU			
				Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV				KW				KX					
				Matériel de transport*						KY		217 487		KZ				LA		51 499			
				Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		233 932		LC				LD					
				Emballages récupérables et divers *						LE				LF				LG					
		Immobilisations corporelles en cours						LH				LI				LJ							
		Avances et acomptes						LK				LL				LM							
		TOTAL III						LN		778 132		LO				LP		51 499					
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence						8G				8M				8T					
				Autres participations						8U		8 847 662		8V				8W		10			
Autres titres immobilisés						IP				IR				IS									
Prêts et autres immobilisations financières						IT		2 653 124		IU				IV		470 068							
TOTAL IV						LQ		11 500 786		LR				LS		470 078							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG		12 468 070		OH				OJ		521 578							
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
						1				2				3				4					
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN				CØ				DØ				D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO				LV		106 500		LW		82 651		IX			
CORPORELLES		Terrains				IP				LX				LY				LZ					
		Constructions		Sur sol propre		IQ				MA				MB				MC					
				Sur sol d'autrui		IR				MD				ME				MF					
				Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS				MG				MH				MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT				MJ		122 029		MK		204 682		ML							
		Autres immobilisations corporelles		Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU				MM				MN				MO					
				Matériel de transport		IV				MP		44 687		MQ		224 299		MR					
				Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS		142 104		MT		91 828		MU					
				Emballages récupérables et divers *		IX				MV				MW				MX					
		Immobilisations corporelles en cours				MY				MZ				NA				NB					
		Avances et acomptes				NC				ND				NE				NF					
TOTAL III				IY				NG		308 821		NH		520 810		NI							
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ				ØU				M7				ØW					
		Autres participations				IØ				ØX				ØY		8 847 672		ØZ					
		Autres titres immobilisés				II				2B				2C				2D					
		Prêts et autres immobilisations financières				I2				2E		53 124		2F		3 070 068		2G					
		TOTAL IV				I3				NJ		53 124		NK		11 917 740		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4				ØK		468 445		ØL		12 521 202		ØM							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADDITI MULTIMEDIA</u>												Néant ☐ *										
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice										
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN										
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ										
Autres immobilisations incorporelles			PE	152 920		PF			PG	106 500		PH	46 420									
TOTAL I			RK	152 920		RM			RN	106 500		RO	46 420									
Terrains			PI			PJ			PK			PL										
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ										
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU										
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	326 718		QA			QB	122 029		QC	204 688									
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG										
	Matériel de transport		QH	151 713		QI	31 524		QJ	42 241		QK	140 996									
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	209 474		QM	13 379		QN	139 397		QO	83 457									
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT										
	TOTAL II		QU	687 906		QV	44 904		QW	303 667		QX	429 143									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	840 827		ØP	44 904		ØQ	410 167		ØR	475 563									
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																				
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial		RP			RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incorporelles		N7	16 440		N8	P6			P7		P8			P9				Q1	16 440			
TOTAL I		RW	16 440		RX	RY			RZ		SB			SC				SD	16 440			
Terrains		Q2			Q3	Q4			Q5		Q6			Q7				Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9			R1	R2			R3		R4			R5				R6				
	Sur sol d'autrui	R7			R8	R9			S1		S2			S3				S4				
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5			S6	S7			S8		S9			T1				T2				
	Inst. techniques mat. et outillage	T3			T4	T5			T6		T7			T8				T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1			U2	U3			U4		U5			U6				U7				
	Matériel de transport	U8			U9	V1			V2		V3			V4				V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6			V7	V8			V9		W1			W2				W3				
	Emballages récup. et divers	W4			W5	W6			W7		W8			W9				X1				
TOTAL II		X2			X3	X4			X5		X6			X7				X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL							NM								NO					
Total général (I+II+III)		NP	16 440		NQ			NR			NS			NT			NU			NV	16 440	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	16 440		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ		16 440					
CADRE C																						
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice									
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9												
Primes de remboursement des obligations										SP			SR									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADDITI MULTIMEDIA</u>										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	51 569	TM	16 440	TN		TO	68 010		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z	51 569	TS	16 440	TT		TU	68 010		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	885 252	4Y	34 013	4Z	143 281	5A	775 984		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	318 599	5W	26 000	5X	205 363	5Y	139 236		
	TOTAL II	5Z	1 203 851	TV	60 013	TW	348 644	TX	915 220		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none">– incorporelles– corporelles– titres mis en équivalence– titres de participation– autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D		
6E				6F		6G		6H			
Ø2				Ø3		Ø4		Ø5			
9U			450 000	9V	425 994	9W		9X	875 994		
Ø6				Ø7		Ø8		Ø9			
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S			
Sur comptes clients		6T	111 676	6U	94 601	6V	34 076	6W	172 200		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A			
TOTAL III		7B	561 676	TY	520 595	TZ	34 076	UA	1 048 194		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none">– d'exploitation– financières– exceptionnelles	7C	1 817 097	UB	597 048	UC	382 720	UD	2 031 425	
				UE	154 614	UF	382 720				
				UG	425 994	UH					
				UJ	16 440	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056

1 / 1

31/12/2023

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	3 070 068	UV	70 068	UW	3 000 000		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	232 014	232 014					
	Autres créances clients				UX	3 841 728	3 841 728					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY	20 446	20 446					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	329 090	329 090					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	4 275	4 275					
	Groupe et associés (2)				VC	3 339 387	689 387		2 650 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	132 005	132 005					
	Charges constatées d'avance				VS	90 546	90 546					
TOTAUX				VT	11 059 563	VU	5 409 563	VV	5 650 000			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus d'1 an à l'origine		VH	4 555 495	997 688		3 557 807				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 331 056	2 331 056						
Personnel et comptes rattachés				8C	773 225	773 225						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	862 599	862 599						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	890 659	890 659						
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	52 240	52 240						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	223 705	223 705						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L	256 432	256 432						
TOTAUX				VY	9 945 413	VZ	6 387 606	3 557 807				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	985 765	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2024

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA										Néant		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	4 174 412
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	23 793	XE	32 909			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	9 115					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	253 232	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	257 615			
	Amendes et pénalités		WJ	4 383	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	511 657	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	41 757	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	41 757		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN	425 994		
											WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	5 444 346		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	438 212		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV			
										WH			
										WP			
										WW			
										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :)		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		XA	346 500	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	3 500					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2					XF		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC					
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		XG	2 613 000			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégaagée par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	3 397 712
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	2 046 634	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN	2 046 634	XO		

Cegid Group

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2023

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADDITI MULTIMEDIA				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
IDR	8X	34 013	8Y	143 281	
PROVISIONS RISQUES SOCIALES	8Z	26 000	9A	71 300	
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
ORGANIC C3S	9K	12 700	9L	12 787	
PARTICIPATION DES SALAIRES	9M	150 433	9N	175 704	
FORFAIT SOCIAL SUR PARTICIPATION	9P	30 086	9R	35 140	
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	253 232	YO	438 212
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ADDITI MULTIMEDIA</u>															Néant ☐ *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserve légale – Autres réserves	ZB														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 229 624				ZD	1 229 624													
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE															
					Autres répartitions	ZF															
	TOTAL I	0F	1 229 624			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 229 624													
RENSEIGNEMENTS DIVERS																					
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail				J7					YQ	Exercice N :				Exercice N – 1 :						
	– Engagements de crédit–bail immobilier								YR												
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS												
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous–traitance								YT	9 053 046				8 166 991							
	– Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8	428 417				XQ	542 785				556 440						
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU	187 089				352 899							
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	150 850				92 939							
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV												
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					ST	2 752 861				2 639 930						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	12 686 634				11 809 201							
	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	51 632				117 062							
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS					9Z	222 106				185 720						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	273 738				302 782							
T. V. A.	– Montant de la T.V.A. collectée								YY	5 330 387				5 391 899							
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2 722 234				2 698 893							
DIVERS	– Montant brut des salaires *								0B	5 949 462											
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S												
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	2.50		%		2.21		%					
	– Numéro du centre de gestion agréé *				XP						– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG												
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies								RH												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	2 046 634		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL										
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO										
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4	3	8	8	6	5	5	9	4	0	0	0	1	6

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA							Néant ☐ *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	CONCESSIONS BREVETS 12042015	106 500			106 500	
	2	MATERIEL INFORMATIQUE 17122015	122 029			122 029	
	3	RENAULT SCENIC 20082018	24 000			24 000	
	4	PEUGEOT 308 ALLURE 20052020	20 687			18 241	2 445
	5	MATERIEL DE BUREAU 31052001	142 104			139 397	2 707
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3	6 900	6 900	6 900			
	4	10 500	8 054	8 054			
	5	4 191	1 484	1 484			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				425 994	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		16 438			(425 994)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADDITI MULTIMEDIA

Néant☒*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI)❶*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI)❶*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU				
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes		N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ – ❹ – ❺
	À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice			
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ADDITI MULTIMEDIA</u>				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e,6^e,7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADDITI MULTIMEDIA

ADRESSE (voie) 10 Rue DU BREIL

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 18 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination ADDITI

N° SIREN (si société établie en France) 751598061 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 18 000

Adresse : N° 0010 Voie RUE DU BREIL

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 33506155200204

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ADDITI MULTIMEDIA

ADRESSE (voie) 10 Rue DU BREIL

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SCI Dénomination RANALI

N° SIREN (si société établie en France) 429430101 % de détention 67.00

Adresse : N° 10 Voie r. DU BREIL

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays

Forme juridique SAS Dénomination MAVILLE

N° SIREN (si société établie en France) 499079952 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie RUE DU BREIL

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination FLATCHR INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France) 803289560 % de détention 11.60

Adresse : N° 79 Voie r. MARCEL DASSAULT

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays

Forme juridique SAS Dénomination OCTEA INGENIERIE

N° SIREN (si société établie en France) 334281599 % de détention 100.00

Adresse : N° 3669 Voie route de Salies

Code Postal 64390 Commune SAUVETERRE-DE-BEARN Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination ZOOMCAR

N° SIREN (si société établie en France) 982826109 % de détention 100.00

Adresse : N° 10 Voie r. DU BREIL

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032